

Marie Chavanon
Maire de Fresnes

Antenne-relais à Fresnes : Marie Chavanon appelle à la mobilisation

Le 10 décembre 2021

Dans une vidéo diffusée sur [fresnes94.fr](https://www.fresnes94.fr) et les réseaux sociaux de la Ville, Marie Chavanon, Maire de Fresnes, exprime son indignation et appelle à la mobilisation quant à l'installation d'une antenne-relais à proximité directe d'une cité scolaire, à l'angle de la rue Auguste-Daix et de la rue Maurice-Ténine.

C'est en effet à 57 mètres seulement de la crèche La Peupleraie, à 70 mètres de l'école maternelle Les Capucines et de son accueil de loisirs et à 60 mètres du collège Fromond que cette antenne-relais 5G a été installée fin octobre par l'opérateur Free.

Loin de remettre en cause l'importance de l'accès à la téléphonie, la Ville – qui ne refuse pas systématiquement les projets – reste vigilante quant aux lieux d'implantation des antennes. Elle milite pour une installation à plus de 150 mètres autour des établissements recevant des jeunes enfants, par simple mesure de sécurité.

La Ville opposée au projet depuis 2019

Cet appel à la mobilisation portée par la Maire Marie Chavanon s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par la Ville depuis 2019. La Maire s'était déjà opposée au projet par arrêté, exigeant également que des mesures de champs électromagnétiques soient effectuées par l'Agence Nationale des fréquences sur les équipements publics Ville à proximité.

Mais dans le contexte législatif favorable aux opérateurs de télécommunication, l'opérateur Free a eu gain de cause. En février 2020, le Tribunal administratif de Melun lui a donné raison au motif que le projet s'inscrit dans les objectifs nationaux de couverture du réseau 4G (devenu 5G depuis) et qu'il relève de l'intérêt général. La Ville a été contrainte de donner l'autorisation au projet et à payer 1200 € à l'opérateur Free.

Une pétition pour dénoncer

En parallèle du collectif d'habitants qui s'est opposé récemment à l'installation de cette antenne-relais, la Maire Marie Chavanon appelle à la mobilisation. Les villes ne disposent en effet d'aucune manœuvre pour interdire les installations d'antenne-relais en se fondant sur le principe de précaution. C'est pourquoi les Fresnois sont invités à signer la pétition en ligne ou en version papier à l'accueil de l'hôtel. À ce jour, près d'une centaine de signatures ont été collectées.

Voir la vidéo : [Youtube Fresnes](https://www.youtube.com/watch?v=...)

Signer la pétition : www.mesopinions.com